

Publié le 7 mars 2024

A Lorient, la Spl Bois Energie Renouvelable a fait ses preuves

Bruno Paris, vice-président de Lorient Agglomération en charge de la transition écologique et PDG de la Spl Bois Energie Renouvelable, explique pourquoi la Ville de Lorient a fait le choix de la Spl pour développer son réseau de chaleur biomasse.



La **Spl Bois Energie Renouvelable** est le fruit d'une réflexion menée dans les années 2017 et 2018 par la Ville de Lorient pour développer un premier réseau de chaleur biomasse « sans que l'investissement nécessaire pèse directement sur son endettement propre. D'où l'idée de créer une Spl », précise d'emblée **Bruno Paris, vice-président de Lorient Agglomération en charge de la transition écologique et PDG de la Spl**. « La Spl nécessitant plusieurs actionnaires, des communes et l'Agglomération ont été sollicitées, avec l'idée de développer au fil de l'eau des réseaux de chaleur renouvelable hors ville de Lorient et hors mise en concurrence requise par le code des marchés publics, la Spl bénéficiant de l'exception « in house » et de l'accès à des subventionnements importants ». Côté RH, la Spl s'est construite dans les premiers temps autour de mises à disposition partielle d'agents de différentes collectivités actionnaires pour une montée en

puissance progressive de l'outil. Point important à signaler : **la Ville de Lorient avait développé de longue date des réseaux techniques de chaleur renouvelable (biomasse essentiellement) en régie** ; l'expérience accumulée a donc été précieuse au commencement de la Spl...

Ambition territoriale limitée mais cohérente avec les objectifs de l'agglo

Reste à savoir comment la Spl envisage son déploiement territorial... « La Spl a une ambition de développement limitée géographiquement au « Pays de Lorient », à savoir 3 agglomérations ou communauté de communes : **Lorient Agglomération (25 communes / 210000 habitants), Quimperlé Communauté (16 communes / 56000 habitants) et Blavet Bellevue Océan (5 communes / 18000 habitants)**. Cette posture est en cohérence avec certains de nos engagements : des circuits courts en approvisionnement de bois énergie (50 kms maxi) ; une production d'énergie à prix quasi coûtant sans obligation donc d'une rémunération de nos actionnaires, donc pas d'objectifs ou de nécessité de croissance économique hors Pays ; un outil d'aménagement du territoire parmi d'autres qui décarbone, réduit la fuite de valeur hors territoire (facture énergies fossile), consolide certains agriculteurs de nos communes qui sont fournisseurs de bois énergie... »

Un plan RH en adaptation permanente

Ce positionnement n'est pas sans poser certaines difficultés sur un plan RH. « Cette difficulté est consécutive à la limitation géographique de nos activités : en début d'existence de la Spl, des besoins importants en matière d'études de faisabilité et de conception qui s'éteindront lorsque le potentiel maximal de réseaux sera réalisé. Nous avons des besoins en conduite d'opération qui suivent la même tendance mais avec un décalage temporel ; des besoins en exploitation qui croissent progressivement pour surfer à taille constante sur 25 à 30 ans minimum... Bref, **la nature des postes évoluera au fil du temps avec une gestion d'évolution et de mutation de postes à prévoir et/ou des ruptures de contrats...** ».

Les pistes de développement de la Spl

Plusieurs chantiers sont engagés en la matière. « En amont, le stockage et l'autoproduction de bois de plaquettes, processus déjà en cours, ainsi que la nécessité d'assurer une logistique en propre. Nous envisageons aussi la gestion et l'acquisition de nouveaux espaces forestiers ». **Les activités de production Enr portées par la Spl sont en cours de diversification**, ce qui aura un effet bénéfique sur le chiffre d'affaires et obligera à des investissements. Le recours à du conseil et des formations sera nécessaire pour relever ce défi de la diversification, dans l'attente d'un feu vert donné par le conseil d'administration de la Spl.

« S’engager dans quelque chose qui fonctionne, plus simple pour les élus »

Depuis sa création, la dynamique de la Spl a eu un effet d’entraînement auprès des collectivités potentiellement concernées : « Les collectivités s’inscrivent désormais assez globalement dans la dynamique de décarbonation de leur patrimoine, au-delà même des injonctions réglementaires qui leur sont faites. Ainsi, il a été opéré deux augmentations de capital depuis le lancement de la Spl. Une première modeste, de 150 K€ à 162 K€, visant à intégrer des communes supplémentaires et la Région Bretagne, une autre en cours de finalisation, beaucoup plus importante, de 162 K€ à 4 054 K€, destinée à pouvoir lever suffisamment de dette au regard du cumul de projets à développer sur les 5 ans à venir (70 M€). **Dans les deux cas, le parfait achèvement de plusieurs réseaux depuis la création de la Spl est, je le crois, de nature à convaincre les collectivités qui nous ont rejoint depuis le « tour de table » originel.** S’engager dans quelque chose qui fonctionne, c’est plus simple à arbitrer pour des élus. », poursuit Bruno Paris.

La diversification de l’activité passe aussi par **l’autoconsommation électrique**. « Nous sommes engagés sur le développement de la production d’électricité photovoltaïque en autoconsommation territoriale. L’objectif est de s’affranchir des contraintes de proximité associées à l’autoconsommation collective étendue. **L’idée est de flécher des électrons issus de panneaux PV posés sur des toitures privées ou publiques du Pays de Lorient vers les compteurs de nos collectivités actionnaires qui nous le demandent**, sans limite de distance entre lieu de production et lieu de consommation. Les électrons produits sont fléchés gratuitement vers un agrégateur qui achète le complément sur les marchés mais distribue in fine les points de livraison électrique que les collectivités ont désignés. La Spl serait rémunérée par un loyer payé par les collectivités pour couvrir les charges d’investissement et de maintenance des parcs PV financés par la Spl ».

D’autres diversifications sont en cours : **la massification et valorisation des CEE pour les collectivités et les entreprises qui ont réalisé des opérations éligibles** ; des conventions d’accompagnement à l’essaimage de notre modèle pour des collectivités bretonnes. ; un accompagnement maîtrise d’ouvrage dans l’amélioration énergétique des bâtiments publics raccordés.

Recruter du personnel de très bon niveau

La Spl est donc une solution d’avenir pour créer son réseau de chaleur. « Elle correspond à une structure privée assurant très globalement des missions de service public. Elle cumule donc les exigences de gestion rigoureuse et solvable d’une entité privée et les exigences réglementaires de la commande publique... ». Bruno Paris se permet de prodiguer quelques conseils : « S’assurer d’une disponibilité de personnel de très bon niveau, autonome et sensible aux enjeux environnementaux ; la recherche d’un équilibre économique à marge minimale est exigeante, **les installations et réseaux développés nécessitent des compétences technologiques, administratives et financières adaptées**. L’enjeu de la formation et du recrutement est également essentiel car le

gissement de main d'œuvre spécialisée est tenu ! Il ne s'agit pas de viser un déploiement trop rapide, il faut limiter les risques économiques dans la phase initiale. Enfin, il est indispensable que le conseil d'administration soit composé d'élus engagés, motivés et moteurs », conclut le PDG de la Spl.